

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2023
	Délibération N° : 20231016-03
OBJET : DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES-ALPES (SYME 05).	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois d'octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 09/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles - RENIE Alexandre – RIBOT Philippe - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – ROUX Pauline – BOURCIER Florian – LEPAS Dominique – BOULET Philippe – Chrystelle CERUTTI - AUDIER-MERLE Carine (arrivée à 18 h 40)

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 20200703-08 du 03 juillet 2023 désignant Monsieur Philippe BOULET en qualité de délégué et Monsieur Emmanuel MIEGGE en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SYME 05), pendant la durée de leur mandat,

Considérant que le délégué et le délégué suppléant, pour des raisons qui leur sont propres ne siègent plus aux réunions du SYME 05 depuis l'année 2021,

Le Maire propose de désigner de nouveaux délégués afin que la Commune soit effectivement représentée au sein du SYME 05, il précise que Messieurs Philippe BOULET et Emmanuel MIEGGE ont été informés de cette démarche et n'ont pas manifesté d'opposition.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Monsieur Joël GAUCHE se porte candidat titulaire et Madame Carine AUDIER-MERLE se porte candidate suppléante pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 14
- Nombre de bulletins : 14
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Joël GAUCHE au poste de titulaire : 14 voix
- Madame Carine AUDIER-MERLE au poste de suppléante : 14 voix

Monsieur Joël GAUCHE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire et Madame Carine AUDIER-MERLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé déléguée suppléante auprès du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SYME 05).

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 005-200083517-20231016-2023101603-DE

Le Conseil Municipal :

DESIGNE pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SYME 05)

- **Délégué titulaire :**
Monsieur Joël GAUCHE,
- **Délégué suppléant :**
Madame Carine AUDIER-MERLE.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.